8 Mai 1788.

Case
FRC
4646

LETTRE AU ROI,

Des ſoixante-ſept magiſtrats de la grand'-chambre du parlement de Paris, qui devoient compoſer la cour plénière, établie par l'édit publié au lit de juſtice tenu à Verſailles le 8 mai 1788.

SIRE,

Vos fidelles magiſtrats, conſternés des innovations deſtructives de la conſtitution de la monarchie, dont on eſſairoit inutilement de les rendre participans, ſupplient VOTRE MAJESTÉ de leur permettre de lui déclarer l'impoſſibilité abſolue où il ſont d'accepter aucune des fonctions qui leur ſont attribuées par les édits dont ils viennent d'entendre lecture. C'eſt le zèle le plus pur qui dicte à vos magiſtrats la déclaration qu'ils viennent d'apporter au pied du trône.

LETTRE A M. LE GARDE DES SCEAUX,

De chacun des vingt-ſix magiſtrats conſervés par l'édit publié au lit de juſtice le 8 mai 1788.

PROFONDÉMENT affligé des innovations tentées ſur la conſtitution de la monarchie, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, en offrant à Sa

Majeſté l'hommage de ma reſpectueuſe fidélité ; lui repréſenter l'impoſſibilité abſolue où je ſuis de donner une adhéſion perſonnelle à l'altération de mes fonctions, portée par les nouveaux édits.

LETTRE A M. LE GARDE DES SCEAUX,

De chacun des magiſtrats du parlement de Paris, ſupprimés par édit publié au lit de juſtice le 8 *mai* 1788.

ATTACHÉ par mon devoir & mon ſerment, aux principes & aux lois qui maintiennent & conſacrent l'inamovibilité des magiſtrats, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, en offrant au Roi l'hommage de ma reſpectueuſe fidélité, lui préſenter l'impoſſibilité abſolue dans laquelle je ſuis de donner aucune adhéſion perſonnelle à ma ſuppreſſion, ordonnée par les nouveaux édits.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

853